

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THOIRY DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 PRESCRIT EN APPLICATION DES ARTICLES L2121-11 ET L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres en exercice: 29

Votants : 29 Présents : 26

Excusés avec procuration: 3 Excusé sans procuration: 0

Absent: 0

Le Conseil Municipal de la commune de Thoiry, convoqué le mardi 21 septembre 2021 et réuni le mercredi 29 septembre 2021 à 18 heures 30 sous la présidence de Madame le Maire a :

* Approuvé la convention conclue avec l'association Pôle Autisme – Pays de Gex pour la mise à disposition d'une accompagnante individuelle d'enfant en situation d'handicap et autorisé Madame le Maire à signer ladite convention. La mission de Madame DURAFFOURD consistera à assurer l'accompagnement individuel d'un jeune dans le cadre du temps méridien à la cantine.

Vote Unanime

* Décidé de ne pas maintenir dans ses fonctions d'Adjoint au Maire, suite à un retrait de délégation, Monsieur Xavier JOURDA. Le retrait de ses délégations à M. Xavier JOURDA fait suite à son impossibilité de continuer à exercer ses fonctions suite à de nouvelles contraintes professionnelles. La décision a été prise par le biais d'un scrutin public.

Vote Unanime

* Voté l'élection d'un adjoint au maire. Une candidature unique aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée auprès du Maire lors de la séance. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrage exprimés : 27

Majorité absolue : 14

A obtenu:

M. Valentin CARRY, 27 voix, (vingt-sept voix)

L'intéressé a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Page 1

www.mairie-thoiry.fr



* Décidé de modifier la liste et la composition des commissions municipales Mobilité et Voirie - Réseaux au sein d'une nouvelle commission intitulée commission Mobilités et Voirie -Réseaux et décidé de nommer les membres de ladite commissions comme suit :

Présidente	Madame Muriel BÉNIER
Vice-président	Monsieur Damien REGARD-TOURNIER
	Monsieur Serge DESSAGNE
	Monsieur Xavier JOURDA
	Monsieur Nicolas DE VARREUX
	Monsieur Jack-Frédéric LAVOUÉ
Membres	Monsieur Jean ROMAND-MONNIER
	Madame Anaïs BONIFACIO
	Monsieur Valentin CARRY
	Madame Corinne LAROUX
	Madame Yaël YAVANOVITCH

Vote Unanime

* Approuvé la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2021 ci-dessous et autorisé Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

					BUDGET GENERAL			
					DECISION MODIFICATIVE N°1			
Ор	Chap. Glob.	Fonction	Art.	Env.	Intitulé	BUDGET TOTAL	DM Nº 1	TOTAL
					FONCTIONNEMENT			
	012	020	64111	RH	Rémunération principale	1 450 000,00 €	60 000,00 €	1 510 000,00
	65	020	6518	INFO	Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	1 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00
	65	814	65548	VOI	Autres contributions	120 000,00 €	10 000,00 €	130 000,00
	65	822	65888	FIN	Autres	2 500,00 €	10 000,00 €	12 500,00
	014	01	739115	FIN	Prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU	65 000,00 €	9 000,00 €	74 000,00
	023	01		FIN	Virement à la section d'investissement	2 209 454,95 €	- €	2 209 454,95
			TO	TAL DEP	ENSES DE FONCTIONNEMENT		99 000,00 €	
	73	01	73111	FIN	Impôts directs locaux	3 310 000,00 €	159 000,00 €	3 469 000,00
	74	01	74835	FIN	Etat - compensation exonérations TH	60 000,00 €	- 60 000,00 €	
			TO	TAL REC	ETTES DE FONCTIONNEMENT		99 000,00 €	
					INVESTISSEMENT			
201		820	2111	ST	Terrains nus	2 840 569,42 €	- 212 547,00 €	2 628 022,42
203		823	2182	ST	Matériel de transport	433 000,00 €	250 000,00 €	683 000,00
205		020-1	2183	INF	Matériel de bureau et informatique	125 000,00 €	100 000,00 €	225 000,00
206		823	2128	ST	Autres agencements et aménagements de terrains	100 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		T	OTAL DE	PENSES D'INVESTISSEMENT		287 453,00 €	
	13	251	1313	ST	Subvention amortissable - Département	- €	5 470,00 €	5 470,00
	13	251-1	1322	FIN	Subvention non amortissable - Région	- €	70 000,00 €	70 000,00
	13	414-4	1331	ST	Etat - DETR	- €	19 464,00 €	19 464,00
	13	511	1337	FIN	Etat - DSIL	- €	192 519,00 €	192 519,00
	021	01		FIN	Virement de la section de fonctionnement	2 209 454,95 €	- €	2 209 454,95
			T	OTAL RE	CETTES D'INVESTISSEMENT		287 453,00 €	



Vote Unanime

- * Autorisé Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne (PayFIP), service proposé par la DGFiP, pour permettre aux familles de payer leurs factures de l'école municipale de musique par carte bancaire depuis internet.
 - 1 abstention: M. DE MARTEL
- * Autorisé Madame le Maire à signer la convention conclue avec SEMCODA relative aux conditions d'exploitation de la résidence Réséda, les Balcons de Narderans, sise 250 rue de la Gare. La commune et SEMCODA ont convenu d'un commun accord que ces locaux communs d'une surface de 294 m² agrémentés d'une terrasse de 95 m² seraient mis gratuitement à la disposition de la commune pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2026.

Vote Unanime

- * Admis en créances irrécouvrables les titres de recettes détaillées ci-dessous pour un montant total de 2 170,48 euros.
 - En 2015 : titre émis pour un montant total de 150,80 euros
 - En 2016 : titre émis pour un montant total de 123,60 euros
 - En 2018 : titre émis pour un montant total de 899,25 euros
 - En 2019 : titre émis pour un montant total de 495,68 euros
 - En 2020 : titre émis pour un montant total de 501,15 euros

Le montant total s'élève à la somme de 2 170,48 euros

Précisé que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2021 : chapitre 65. Le mandat sera émis sur le compte 6542 – perte sur créances étreintes.

Vote Unanime

* Adopté l'opération de création et d'aménagement d'une voie verte et ses modalités de financement pour la demande de subvention au Département de l'Ain, approuvé le plan de financement prévisionnel et s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subvention. Il a également demandé au département de l'Ain une subvention d'un montant de 150 000€ représentant 15% d'une dépense maximale éligible de 1 000 000€ H.T et autorisé Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Sources	Montant	Taux



TOTAL HT	1 199 720,00 €	100,00%
Sous-total subventions publiques	950 000,00 €	79,19%
Conseil départemental	150 000,00 €	12,50%
Conseil régional	400 000,00 €	33,34%
Etat - DSIL 2021 - Tronçon 2	316 000,00 €	26,34%
Etat - DETR 2019 - Tronçon 1	84 000,00 €	7,00%
Union Européenne		
Sous-total autofinancement	249 720,00 €	20,81%
Emprunts		
Fonds propres	249 720,00 €	20,81%

Vote Unanime

* Adopté l'opération de création et d'aménagement d'une voie verte et ses modalités de financement pour la demande de subvention à l'Etat au titre de la Dotation Soutien aux Investissements Locaux 2021, approuvé le plan de financement prévisionnel et s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subvention. Il a également demandé à l'Etat une subvention d'un montant de 316 000€ représentant 26,34% d'une dépense maximale éligible de 1 199 720€ H.T et autorisé Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Sources	Montant	Taux	
Fonds propres	249 720,00 €	20,81%	
Emprunts			
Sous-total autofinancement	249 720,00 €	20,81%	
Union Européenne			
Etat - DETR 2019 - Tronçon 1	84 000,00 €	7,00%	
Etat - DSIL 2021 - Tronçon 2	316 000,00 €	26,34%	
Conseil régional	400 000,00 €	33,34%	
Conseil départemental	150 000,00 €	12,50%	
Sous-total subventions publiques	950 000,00 €	79,19%	
TOTAL HT	1 199 720,00 €	100,00%	

Vote Unanime



Adopté l'opération de création et d'aménagement d'une voie verte et ses modalités de financement pour la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes, approuvé le plan de financement prévisionnel et s'est engagé à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subvention. Il a également demandé à la Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 400 000€ représentant 33,34% d'une dépense maximale éligible de 1 199 720€ H.T et autorisé Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

Le plan de financement s'établit ainsi comme suit :

Sources	Montant	Taux	
Fonds propres	249 720,00 €	20,81%	
Emprunts			
Sous-total autofinancement	249 720,00 €	20,81%	
Union Européenne			
Etat - DETR 2019 - Tronçon 1	84 000,00 €	7,00%	
Etat - DSIL 2021 - Tronçon 2	316 000,00 €	26,34%	
Conseil régional	400 000,00 €	33,34%	
Conseil départemental	150 000,00 €	12,50%	
Sous-total subventions publiques	950 000,00 €	79,19%	
TOTAL HT	1 199 720,00 €	100,00%	

Vote Unanime

* Décidé de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstruction, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation et autorisé Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Vote Unanime

* Autorisé Madame le Maire à signer la convention de financement liée à l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) afin bénéficier de la subvention accordée.

La collectivité a déposé un appel à projets début 2021 pour équiper les classes élémentaires de la commune de matériels numériques et logiciels pour un montant prévisionnel d'investissements de 21 200 € TTC sur 2021-2022.

L'appel à projet de la commune a reçu un avis favorable et l'Etat accorde à la commune une subvention maximale de 14 440 € à condition que la collectivité s'engage à acquérir



les équipements numériques ainsi que les services et ressources numériques associés et à procéder à leur installation dans les écoles concernées avant le 31 Juillet 2022 et au plus tard le 31 décembre 2022 pour le montant défini dans l'appel à projets.

Vote Unanime

* Approuvé la modification du tableau des effectifs de la ville à compter du 29 septembre 2021.

TABLEAU DES EMPLOIS MUNICIPAUX - septembre 2021

CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	CREES	POURVUS	LIBRES	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO	
	J.	Filière ADMINIST	RATIVE		1		
		Attaché hors classe					
ATTACHE	A	Directeur territorial	4	2	2	35H00	
TERRITORIAL	A	Attaché principal	7			331100	
		Attaché					
		Rédacteur principal 1ere classe		3 2			
REDACTEUR TERRITORIAL	В	Rédacteur principal 2eme classe	3		1	35H00	
		Rédacteur					
		Adjoint administratif principal de 1ere classe					
ADJOINT ADMINISTRATIF	С	Adjoint administratif principal de 2eme classe	19 17 2	35H00			
		Adjoint administratif					
SOUS TOTAL FILIERE				21	5		

Tél:-Fax:0450208713 www.mairie-thoiry.fr



		Filière TECHNIC	QUE			
		Ingénieur hors classe				
INGENIEUR	A	Ingénieur principal		3		
TERRITORIAL	^	Ingénieur	3	3		35H00
		Technicien principal de 1ere classe	3			
TECHNICIEN TERRITORIAL	В	Technicien principal de 2eme classe		0	3	35H00
		Technicien				
AGENT DE MAITRISE	С	Agent de maitrise principal	4 4	4	0	35H00
WATRIGE		agent de maitrise				
		Adjoint technique principal de 1ere classe				18H00 (1 poste)
ADJOINT TECHNIQUE	<i>[</i>	Adjoint technique Principal de 2eme classe	29	25	4	35H00 (6 postes
reamigor		Adjoint technique				35H00 (17 postes) 28H00 (1 poste
so	US TOTAL FI	LIERE	39	32	7	
		Filière POLIC	E			
		Chef de police municipal				
AGENT DE POLICE MUNICIPAL	С	Brigadier-chef principal	5	3	2	35H00
		Brigadier	0	0		
SO	US TOTAL FII	LIERE	5	3	2	
		Filière CULTURI	FILE			



		Assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe		2		35H00 (2 postes)
ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	В	Assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe	10	8	0	11H30 10H00 12H30 4H00 5H45 2H15 3H 4H30
		Assistant d'enseignement artistique				
		Adjoint territorial de patrimoine principal de 1ere classe				
ADJOINT DU PATRIMOINE	С	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe	2	1	0	35H00
		Adjoint territorial du patrimoine		1		35H00
so	US TOTAL FI	LIERE	12	12	0	
		Filière ANIMAT	ION			
ANIMATEUR	В	Animateur principal de 1ere classe	1		1	35H00
TERRITORIAL	В	Animateur principal de 2eme classe			•	331100
ADJOINT D'ANIMATION	С	Adjoint d'animation territorial principal de 1ere classe	18			

www.mairie-thoiry.fr



KT		Adjoint d'animation territorial principal de 2eme classe				
		Adjoint d'animation territorial		12	4	35H00 35H00
					1	11H75
so	SOUS TOTAL FILIERE				6	
		Filière SOCIA	LE			
AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	С	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1ere classe	9	9	0	30H45
so	US TOTAL FIL	IERE	9	9	0	
SOUS TOTAL GENERAL			110	90	20	

Vote Unanime

* Approuvé le projet de convention de mise à disposition du gymnase du complexe sportif pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive à intervenir entre la ville de Thoiry, le Conseil Départemental de l'Ain et le collège de Péron, et autorisé Madame le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2021/2022.

Vote Unanime



*** Séance levée à 19 heures 26 ***

Fait à Thoiry, le 4 octobre 2021.

<u>Muriel BÉNIER</u>, Maire

www.mairie-thoiry.fr